

## ARRÊTÉ N° 2023\_079

### PORTANT FERMETURE DE L'AIRE DES VENTS DU PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON DU 27 JUILLET AU 1ER AOUT 2023 POUR LA FÊTE CULTURELLE ET SPORTIVE TAMOULE

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-270 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Marion Alfaro, directrice générale adjointe des services du Département.

Vu le courrier du 5 décembre 2002 de l'association IMTC (international movement for Tamil culture) ;

Vu l'accord donné pour cette manifestation par M. Belaïde Bedreddine, vice-président du Conseil départemental ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Le site de l'Aire des vents du parc départemental Georges Valbon sera fermé au public du 27 juillet au 1<sup>er</sup> août 2023, en vue de la fête sportive et culturelle tamoule du 30 juillet 2023.

**ARTICLE 2.** - Cette mise à disposition est consentie à titre payant.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230310-2023\_079-AR

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le